




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-16963-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1113

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTIONS VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/ SEMEPA DES 29 DECEMBRE 1986 ET 24 OCTOBRE 2003. AMODIATIONS.

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

### Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

### Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Stéphane PAOLI

-

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTIONS VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/  
SEMEPA DES 29 DECEMBRE 1986 ET 24 OCTOBRE 2003. AMODIATIONS. - Décision du  
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur le territoire communal, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la " SEMEPA " par conventions :

- du 29 décembre 1986 la gestion du stationnement sur voirie et des parcs bâtis : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur et Signoret. L'échéance de la convention est fixée au 29 décembre 2021,
- du 24 octobre 2003 (notifiée le 5 novembre 2003) pour la gestion du parking Rotonde. L'échéance de cette convention est fixée au 5 novembre 2048.

Selon les dispositions de ces deux conventions, la " SEMEPA " peut attribuer des locations de longue durée de 30 à 50 ans (amodiations).

L'échéance de ces amodiations peut donc excéder le terme du contrat la liant à la Ville et il convient que la Commune garantisse aux locataires la continuité de leurs droits.

La " SEMEPA " a transmis à la Ville, les contrats d'amodiation qu'elle a conclus pour les :

1°) Parking Mignet :

- 1 abonnement de trois places pour une durée de trente ans attribué à Monsieur Alain GARZINO domicilié à Aix-en-Provence 13090 53,

Chemin des Plaines, Célony du 30 Septembre 2010 au 29 Septembre 2040.

- 1 abonnement d'une place pour une durée de cinquante ans à la " SCI MH ", représentée par M Hugues MESSINA, domiciliée à Bastia 20200 12, Quai des Martyrs, Immeuble Marevista, du 7 octobre 2010 au 6 octobre 2060.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de cinquante ans à Monsieur Patrick RINAUDO domicilié à Aix-en-Provence 13100, 590, Ancienne Route des Alpes, du 15 octobre 2010 au 14 octobre 2060.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la " SEMEPA " prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse ces locations de longue durée jusqu'au :

- 29 septembre 2040 pour Monsieur Alain GARZINO,
- 6 octobre 2060 pour la SCI MH,
- 14 octobre 2060 pour Monsieur Patrick RINAUDO.

#### 2°) Parking Bellegarde :

- 1 abonnement pour un emplacement banalisé pour une durée de trente ans attribué à la " SCI 10 BOULEGON ", représentée par M Eric PERRAUD, domiciliée à Aix-en-Provence 13100, 16, Rue Van Loo, du 4 août 2010 au 3 août 2040.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la " SEMEPA " prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 3 août 2040 pour la SCI 10 BOULEGON.

#### 3°) Parking Pasteur :

- 1 abonnement de trois places pour une durée de trente ans attribué à la " SCI 10 BOULEGON ", représentée par M Eric PERRAUD, domiciliée à Aix-en-Provence 13100, 16, Rue Van Loo, du 4 août 2010 au 3 août 2040.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de trente ans à la société " OGER INVESTISSEMENTS ", représentée par M Jean-Louis OGER, domiciliée à Aix-en-Provence 13090, 1 680, Chemin de la Pierre de Feu, du 20 Septembre 2010 au 19 Septembre 2040.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la " SEMEPA " prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse ces locations de longue durée jusqu'au :

- 3 août 2040 pour la SCI 10 BOULEGON,
- 19 Septembre 2040 pour OGER INVESTISSEMENTS.

#### 4°) Parking Rotonde :

- 1 abonnement d'une place pour une durée de cinquante ans à Madame Hélène PONS FRANC, domiciliée à Aix-en-Provence 13100, 3, Rue Clémenceau, du 4 janvier 2010 au 3 janvier 2060.

- 1 abonnement d'une place pour une durée de cinquante ans à Monsieur et Madame Ludovic LAGERGE, domiciliés à Orléans 45000, 101, Rue Bannier, du 26 Avril 2010 au 25 Avril 2060.
- 1 abonnement de cinq places pour une durée de cinquante ans à la " SCI NOTRE DAME DE LA MERCI ", représentée par M Gilles BAYON COLOMB DE LA TOUR, domiciliée à MARSEILLE 13008, Villa Tiboulen 63, Avenue de Pointe Rouge du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2061.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la " SEMEPA " prenant fin le 5 novembre 2048, il conviendra que la Ville garantisse ces locations de longue durée jusqu'au :

- 3 janvier 2060 pour Madame Hélène PONS FRANC,
- 25 avril 2060 pour Monsieur et Madame Ludovic LAGERGE.
- 30 avril 2061 pour la SCI NOTRE DAME DE LA MERCI.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour les contrats d'amodiation, attribués dans les parkings Pasteur, Bellegarde et Mignet présentés dans l'exposé qui précède, à compter du 29 décembre 2021.
- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour les contrats d'amodiation, attribués dans le parking Rotonde, présentés dans l'exposé qui précède, à compter du 5 novembre 2048.

**2011.1113 - STATIONNEMENT PAYANT. CONVENTIONS VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/  
SEMEPA DES 29 DECEMBRE 1986 ET 24 OCTOBRE 2003. AMODIATIONS.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**